

Les modules spécifiques à la supervision

Module 4 : Intervenir en supervision

Ce module introduit la supervision individuelle ou en petits groupes afin d'identifier les cadres éthiques, poser les bases de la posture de superviseur, analyser les demandes. Des ateliers pratiques permettent l'expérimentation, puis la mise en relation de l'expérience avec les référentiels théoriques.

La supervision individuelle ou collective (groupe de 2 à 8 personnes) concerne une personne ou un groupe de personnes qui souhaite s'engager dans un processus de réflexion à propos de leur pratique professionnelle. Elles peuvent venir de divers horizons institutionnels, de différents champs d'intervention voire différentes professions œuvrant dans les métiers du travail social, de la santé, de l'éducation et autres champs apparentés. La supervision peut aussi être mise en œuvre dans d'autres champs d'activités.

A l'issue de module vous serez capable de négocier le mandat de supervision avec le commanditaire, puis co-construire les processus avec les supervisé·es. Vous saurez poser le cadre des interventions en tenant compte des règles de confidentialité et de neutralité bienveillante afin de veiller à la sécurité psychique et collective des supervisé·es.

Vous saurez clarifier l'implicite, questionner les ressorts biographiques et expérientiels, et mettre en lumière les perceptions de soi, d'autrui et du monde. Vous serez capable d'aider les supervisé·e·s à repérer les effets de ces résonances sur leur action professionnelle, sur soi et les accompagner à revisiter le sens de leur activité professionnelle, dans le contexte des projets institutionnels.

Module 5 : Supervision pédagogique

La supervision pédagogique se déploie auprès de personnes suivant un cursus de formation professionnelle par alternance ou en emploi. La supervision pédagogique participe à une construction identitaire des professionnel·les en formation, conscientisée et assumée, au diapason des valeurs de la profession visée. Un volume d'heures de supervision étant obligatoire dans le cadre des cursus, elle fait partie intégrante du dispositif de formation des étudiants en HES et ES dans les domaines du travail social et de l'éducation.

A l'issue de ce module vous serez capable de susciter une prise de distance cognitive et émotionnelle chez les étudiant·es, et de les accompagner dans le développement d'une posture réflexive. Vous saurez favoriser chez les étudiant·es la mise en liens entre des éléments conceptuels et expérientiels, et leurs actes professionnels, et leur donner une fonction de tiers lors de leur confrontation à diverses situations de travail.

Par la vitalité de vos questionnements, vous accompagnerez l'étudiant·e à l'exercice de la mise en mots de l'expérience professionnelle, du vécu relaté et du partage de ses réflexions dans des cadres professionnels.

Module 6 : Supervision d'équipe

La supervision d'équipe concerne l'accompagnement d'une équipe instituée, qui coopère dans un milieu de travail. Les équipes peuvent être pluridisciplinaires, car constituées par des personnes issues de différentes professions réunies par la mission qui leur a été confiée.

A l'issue de ce modèle vous serez capable de susciter des dynamiques de coopération et d'ouverture au sein des équipes supervisées. Vous saurez accompagner des processus de conceptualisation et de changement, et maintenir une ouverture au mouvement au sein de l'équipe. Vous serez à même de cerner des visées et enjeux liés à l'exercice des missions institutionnelles. Vous serez capables de faire face à la conflictualité dans des contextes de difficultés ou de crises.

Module 7 : Intervention institutionnelle dans les organisations.

L'intervention institutionnelle et organisationnelle est une forme de supervision destinée à poser un diagnostic en cas de difficultés dans une institution, ou à effectuer une évaluation de projet institutionnel. Mise en œuvre par le biais de dispositifs participatifs impliquant l'ensemble des personnes concernées, elle s'appuie principalement sur les principes et outils de la Recherche Action Collective. Elle permet d'analyser les rouages décisionnels, relever les atouts positifs ainsi que les contradictions au sein d'une institution ou d'une organisation, et accompagner des processus de changements.

Elle s'adresse prioritairement aux institutions qui souhaitent s'engager dans des réflexions approfondies sur leurs dynamiques de régulation et leurs modes de management, en impliquant les équipes de cadres hiérarchiques, la gouvernance associative, salariée ou bénévole, les employés, ainsi que d'autres acteurs qui influent sur l'institution, telles que les financeurs, partenaires étatiques, représentants du quartier ou familles des bénéficiaires.

A l'issue de ce modèle vous serez capable de négocier des mandats d'intervention avec des institutions. Vous aurez acquis des bases pour conceptualiser des modèles d'intervention participative adaptées aux besoins, demandes et diverses configurations des institutions mandataires. Vous saurez mettre en place des dispositifs de régulation participative et la mise en commun d'étapes prévues.

Module 8 : Intervision et Travail de diplôme

Ce module est filé sur les deux ans de formation. Il a une fonction d'intégration et de confrontations entre savoirs conceptuels et expérientiels. Il soutient méthodologiquement la rédaction du travail de diplôme. Il déploie des espaces d'intervision en petits groupes.

Rédigé par I. Jurien de la Gravière et Johanna Robinson, 09/09/2025.